

Règlement intérieur de la Coupe Bertrand Catherine

Article 1 :

La Coupe Bertrand Catherine est organisée par Espace Echecs le Samedi 25 Octobre 2014.

- A) Cette compétition regroupe les 30 joueurs classés aux 30 premières places du Défi Blitz, auxquels s'ajoutent le triple Champion de France des non et malvoyants Bertrand Catherine, ainsi qu'un invité de l'organisation.
- B) Dans le cas où le nombre de participants du Défi Blitz serait inférieur à 50 participants, la coupe Bertrand Catherine regroupera les 14 joueurs classés aux 14 premières places du Défi Blitz, auxquels s'ajouteront le triple Champion de France des non et malvoyants Bertrand Catherine, ainsi qu'un invité de l'organisation.

Remarque :

L'Elo pris en compte pour les appariements est l'Elo Rapide.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé dépendant de leur catégorie d'âge :

1399 pour les Vétérans, Seniors et Juniors.

1199 pour les Cadets et Minimes.

999 pour les Benjamins et Pupilles.

799 pour les Poussins et Petits Poussins.

Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 2 : DEROULEMENT DU TOURNOI.

a) Cadence :

- 20mn pour les Blancs à chacune des rondes, avec obligation de gagner pour passer au tour suivant.
- 15mn pour les Noirs à chacune des rondes, la nulle étant suffisante pour accéder au tour suivant.

b) Lieu des rencontres : Auberge de Jeunesse Chemin Sainte Scholastique à Rosières-près-Troyes.

c) Accueil des participants :

Samedi 25 Octobre 2014 à partir de 21h00.

d) Règles du jeu :

Les règles appliquées sont celles adoptées par la F.I.D.E et en vigueur au 26 Octobre 2014.

Après chaque partie, le gagnant donne le résultat à la table d'arbitrage. L'autre joueur remet les pièces en place.

e) Dates et horaires des rondes :

16^{ème} de finale à 21h00,

8^{ème} de finale à 21h40

¼ de finale à 22h20

½ finale à 23h00

Finale et petite finale à 23h40

f) Clôture du tournoi et remise des prix :

La remise des récompenses aura lieu à l'issue des finales

La remise des prix financiers aura lieu le Dimanche 26 Octobre lors de la cérémonie de clôture du Chesstival.

g) Règles particulières : Déroulement de la partie et rôle du Noteur.

- Chaque participant joue avec un bandeau sur les yeux, et n'a droit à aucune aide matériel. Les joueurs ne touchent ni l'échiquier, ni les pièces.

- Chaque joueur dicte son coup en annonçant clairement sur son propre temps la pièce, la case de départ, la prise et la case d'arrivée. Puis il valide son coup en appuyant sur la pendule.

Attention, pièce annoncée, pièce à jouer !

Attention ! Tout coup illégal validé entraîne la perte immédiate de la partie.

-Le Noteur se place face à la pendule et note la partie, ce qui permet de rejouer la partie en cas de contestation. Il déplace physiquement les pièces à la place des joueurs. Il n'intervient que si un coup illégal est validé. Il annonce les temps restants sur demande des joueurs. Les joueurs peuvent demander leur temps restant pendant leur trait ou bien immédiatement après avoir validé leur coup.

Article 3 : Têtes de série, tirage et tableau des appariements.

a) Têtes de série : Il y a 4 têtes de série. Bertrand Catherine est tête de série N°1

Les 3 autres têtes de série sont sélectionnées par ordre de l'Elo rapide. En cas de classements identiques, la priorité va au plus jeune.

b) Le tirage : le tirage au sort est intégrale exceptés pour les 4 têtes de série, dont la place est prédéfini dans le tableau des appariements ci-dessous.

c) Tableau des appariements : annexe 1 et annexe 2

Article 4 :

Tout joueur qualifié, et ne s'alignant pas, ne sera pas remplacé dans le tableau des appariements.

Article 5 : PRIX.

Les coupes sont attribuées aux 3 premiers, c'est-à-dire : au vainqueur, au finaliste et au vainqueur de la petite finale.

10% du montant global des inscriptions sont répartis aux 3 premiers du classement général de la façon suivante : 5% au 1^{er}, 3,33% au 2nd, et 1.67% au 3^{ème}. (À titre indicatif pour 100 joueurs composés de 50 adultes et 50 jeunes, 150€ assurés pour le vainqueur, 100€ pour le 2nd, et 50€ pour le 3^{ème}.)

Article 6 : ARBITRAGE. Arbitre principal : Thierry Delambre.

Article 7 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur ainsi que celui de l'Auberge de Jeunesse. Tout contrevenant pourra recevoir une sanction de la part de l'organisation pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Une tenue correcte et un comportement correct, sont exigés. Les blitz et les analyses sont interdits dans la salle de jeu.

L'aire de jeu comprend la salle de jeu, les toilettes, la buvette, la salle d'analyse.

Les joueurs ayant une partie en cours ne peuvent se rendre aux tables de la salle d'analyse.

Article 8 :

L'organisation se réserve le droit de moduler le présent règlement pour pallier à tout éventuel problème technique ou environnemental.

L'arbitre Principal :
Thierry Delambre

L'Organisation :
Thierry Delambre, Président d'Espace Echecs

Annexe



